

## BUREAU D'AGGLOMERATION DU 28 NOVEMBRE 2024 – 14h30

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à quatorze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-deux novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 22 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Étaient présents : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS (jusqu'à 15h45) – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON (jusqu'à 16h45) – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER (jusqu'à 15h45) – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE (jusqu'à 16h45) – Daniel ROUSSEAU

Était représenté : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Etaient absents excusés : Maëlle CHARIE – Damien GRASSET – Lionel BOSSIS et Béatrice CLAVIER (départ à 15h45) – Francis BRETON et Isabelle RIVIERE (départ à 16h45)

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### ORDRE DU JOUR

#### PARTIE 1 – INFORMATIONS DU BUREAU

- Vidéo promotionnelle d'attractivité
- Conventions de partenariat avec la Chambre d'agriculture
- Programme d'information et de sensibilisation à destination des professionnels
- Représentant à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- Représentants à la Communauté de santé mentale de Vendée
- Budget primitif 2025
- Bilan de la Fabrique Prospective et focus sur le projet de pépinière de formations
- Projet Alimentaire Territorial
- Lancement du Diagnostic Local de Sécurité
- Réhabilitation et extension de la salle intercommunale de Rocheservière – Avant-Projet-Définitif
- Région Pays de la Loire Tour 2025 – Convention de coopération publique
- Accompagnement du développement de l'hôpital et des professions de spécialistes
- Schéma directeur des énergies renouvelables
- Lancement de l'AMI Terres de Montaigu – « Schéma directeur de la recharge pour véhicule électrique »
- Grille tarifaire 2025 de l'assainissement non collectif (SPANC)
- Grille tarifaire 2025 des redevances d'assainissement collectif
- Réforme des redevances de l'Agence de l'eau et impacts organisationnels
- Schéma directeur unique d'assainissement EU-EP – Point d'avancement
- Evolution 2025 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)
- Lancement du marché de collecte des déchets et exploitation des déchèteries et de la Valorétrie
- Généralisation des sacs jaunes numérotés
- Mise en place du Pacte Territorial

#### PARTIE 2 – DELIBERATIONS DU BUREAU D'AGGLOMERATION

- DEL20241128\_01 Cession foncière à la SCI GBL – ZA Le Mortier – Cugand
- DEL20241128\_02 Cession foncière à la société LABCLISSON – ZA Le Bordage – Cugand
- DEL20241128\_03 Constitution de servitudes – PA Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée
- DEL20241128\_04 Demande de subvention dans le cadre de travaux d'assainissement
- DEL20241128\_05 Attribution d'une aide BAFA
- DEL20241128\_06 Avenant à la Convention d'objectifs et de financement CAF
- DEL20241128\_07 Convention relative à la gestion des chats errants
- DEL20241128\_08 Aide financière à l'installation pour l'équipement et la création d'un cabinet
- DEL20241128\_09 Demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie
- DEL20241128\_10 Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
- DEL20241128\_11 Apurement de créances éteintes
- DEL20241128\_12 Admission en non-valeur de créances
- DEL20241128\_13 Recours à personnel contractuel
- DEL20241128\_14 Modification de temps de travail de personnel contractuel

---

---

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L2121-15 du CGCT, le Bureau d'agglomération nomme Monsieur Eric HERVOUET en qualité de secrétaire de séance.

---

---

Le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 24 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

---

---

A la demande de Monsieur le Président, le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, valide la modification de l'ordre des sujets dans la séance et le retrait du point de délibération sur la demande de mécénat dans le cadre de l'organisation du Printemps du Livre 2025. Il sera présenté en 2025.

---

---

## PARTIE 2 – DELIBERATIONS DU BUREAU D'AGGLOMERATION

### ECONOMIE

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

#### DEL20241128\_01 – Cession foncière à la SCI GBL – ZA Le Mortier – Cugand

Eric Hervouet informe que la société SCI GBL s'est portée acquéreur de parcelles de terrain situées à Cugand, ZA Le Mortier et cadastrées section AK numéros 429 et 432 pour une contenance totale de 00ha 00a 58ca, afin de permettre à l'entreprise de disposer d'un espace optimisé en termes de stockage.

Le Bureau d'agglomération est invité à décider de la vente de cette parcelle à la SCI GBL moyennant le prix principal de 22,00 € HT le m<sup>2</sup>.

**Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité,** cède à la SCI GBL, représentée par Monsieur Damien LEOEUF, dont le siège social est situé à Cugand (85610), ZA Le Mortier Ouest, ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, les parcelles de terrain situées à Cugand (85610), ZA Le Mortier et cadastrées section AK numéros 429 et 432 pour une contenance totale de 00ha 00a 58ca ; cède ces parcelles au prix de 22,00 € HT le mètre carré :

- Prix d'achat du terrain nu ..... 10,8100 € le m<sup>2</sup>
- Prix de vente HT ..... 22,0000 € le m<sup>2</sup>
- Marge HT ..... 11,1900 € le m<sup>2</sup>
- TVA sur marge ..... 2,2300 € le m<sup>2</sup>
- Marge TTC ..... 13,4200 € le m<sup>2</sup>
- Soit un prix de vente TTC ..... 24,2300 € le m<sup>2</sup>

Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente ; dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur ; autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

#### DEL20241128\_02 – Cession foncière à la société LABCLISSON – ZA Le Bordage – Cugand

Eric Hervouet informe que la société LABCLISSON s'est proposée d'acquérir un terrain à bâtir, situé à Cugand, Rue Pierre Guile, cadastré section AE numéro 805 d'une contenance totale de 13a 51ca afin d'y construire un bâtiment permettant à l'entreprise de développer son activité.

Le Bureau d'agglomération est invité à décider de la vente de cette parcelle à la société LABCLISSON moyennant le prix principal de 30,00 € HT le m<sup>2</sup>.

**Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité,** cède à la société dénommée LABCLISSON, représentée par Messieurs Anthony AUJARD et Jérôme LE YAOUANQ, dont le siège social est situé à Clisson (44190), 1 Rue des Deux Croix ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain à bâtir, situé à Cugand (85610), Rue Pierre Guile, cadastré section AE numéro 805 d'une contenance totale de 13a 51ca ; cède cette parcelle au prix de 30,00 € hors taxes le mètre carré :

- Prix d'achat du terrain nu ..... 5,4826 € le m<sup>2</sup>
- Prix de vente HT ..... 30,0000 € le m<sup>2</sup>
- Marge HT ..... 24,5174 € le m<sup>2</sup>
- TVA sur marge ..... 4,9035 € le m<sup>2</sup>
- Marge TTC ..... 29,4209 € le m<sup>2</sup>
- Soit un prix de vente TTC ..... 34,9035 € le m<sup>2</sup>

Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente ; dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur ; dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement ; autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

#### DEL20241128\_03 – Constitution de servitudes – PA Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée

Eric Hervouet informe qu'ENEDIS doit établir, sur une parcelle appartenant à Terres de Montaigu, une ligne électrique souterraine dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Il est donc nécessaire de créer une servitude de tréfonds pour le passage d'une ligne électrique 400 volts sur la parcelle située à Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastrée 224 section ZH numéro 90. Une canalisation sera établie à demeure dans une bande de trois mètres de large et sur une longueur totale d'environ 118 mètres ainsi que ses accessoires.

**Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité,** approuve les termes du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération concernant les travaux liés à une ligne électrique souterraine 400 Volts et grevant la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, cadastrée 224 section ZH numéro 90 ; autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

## CYCLE DE L'EAU

*Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau*

### DEL20241128\_04 – Demande de subvention dans le cadre de travaux d'assainissement

Florent Limouzin rappelle que dans le cadre de l'exécution du programme d'investissement 2024 du service assainissement, des travaux importants de réhabilitation des réseaux d'assainissement eau usées – eaux pluviales, sont programmés Rue des Herbiers, sur la commune de La Boissière-de-Montaigu.

Le programme de travaux est estimé à 800 000 € HT, dont 521 000 € HT pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées. Les travaux d'assainissement ont été identifiés dans le schéma directeur d'assainissement de la commune comme travaux prioritaires. Il s'agit de travaux sur des réseaux structurants, en amont de la station d'épuration, qui permettront de participer à la réduction de surverses vers le milieu récepteur.

Considérant que ces travaux d'assainissement participent pleinement à l'amélioration de la qualité du milieu naturel, il est proposé de demander un subventionnement auprès des services du Département de la Vendée et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

**Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité,** autorise Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès des services de l'Agence de l'eau et du Département et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## JEUNESSE

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Jeunesse et Sport*

### DEL20241128\_05 – Attribution d'une aide BAFA

Bernard Dabreteau rappelle que dans le cadre de sa politique jeunesse, et pour répondre aux besoins de développement des compétences des jeunes, de recrutement d'animateurs saisonniers et d'orientation vers les métiers de l'animation et de l'éducation, le Conseil d'agglomération, lors de sa séance du 6 février 2023, a adopté le règlement d'attribution de subvention pour le BAFA pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Il expose qu'un jeune, correspondant aux critères établis dans le règlement d'attribution de subvention pour le BAFA, sollicite l'aide de 150 €.

Nom prénom	Domicile	Date de naissance	Lieu du stage	Lieu de travail
DUGAST Louis	5 place du Forgeron Montaigu-Vendée	02/02/2007	Service jeunesse Terres de Montaigu	Service jeunesse Terres de Montaigu

**Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité,** met en paiement l'aide telle qu'elle vient d'être présentée ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération

### DEL20241128\_06 – Avenant à la Convention d'objectifs et de financement CAF

Bernard Dabreteau informe que dans le cadre de sa politique Famille, la CAF met en place de nouvelles modalités de financement à destination des accueils adolescents afin de soutenir le développement de l'offre d'accueil et renforcer les démarches inclusives. Cette volonté se traduit par la mise en place de deux nouvelles modalités de financement :

- Le complément inclusif ALSH, qui permet de majorer le financement des heures d'accueil pour les jeunes en situation de handicap (les montant seront définis ultérieurement) ;
- Le financement d'heures nouvelles pour le développement d'activité via le bonus territoire CTG.

Il est proposé de signer l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement intégrant les mesures nouvelles prévues par la Cog 2023-2027.

**Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité,** approuve l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement intégrant les mesures nouvelles prévues par la Cog 2023-2027 à intervenir entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la Caisse d'allocations familiales de Vendée et autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toute autre pièce s'y rapportant.

## SECURITE

*Rapporteur : Cécile BARREAU, Présidente de la Commission Sécurité et Accès des services au public*

### DEL20241128\_07 – Convention relative à la gestion des chats errants

Cécile Barreau rappelle les problèmes liés à la présence de chats errants sur le territoire, renforcés par l'absence de stérilisation conduisant à une surpopulation féline, vecteur de nuisances pour les riverains et d'atteintes à la salubrité publique.

L'Etat, à travers un financement exceptionnel de 3 millions d'euros alloués par les parlementaires dans le cadre du projet de Loi de Finances 2024, propose de soutenir les collectivités locales en 2024 dans la prise en charge de la stérilisation des chats errants.

**Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité,** décide de répondre à l'appel à projet dans le cadre de l'aide proposée par l'Etat dans la gestion chats errants ; approuve la convention à intervenir entre La Préfecture du département de la Vendée et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, qui fixe les modalités de participations opérationnelles, organisationnelles et financières à la gestion des chats errants ; donne pouvoir à Monsieur le Président pour engager toute démarche et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

## SANTE

*Rapporteur : Claude DURAND, Président de la Commission Santé, Affaires sociales et Grand âge*

### DEL20241128\_08 – Aide financière à l'installation pour l'équipement et la création d'un cabinet

Claude Durand rappelle que le Conseil d'agglomération, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024, à approuver le Schéma de développement de l'offre de santé, et notamment l'action n°6 « Aide à l'installation pour l'équipement et à la création d'un cabinet » de l'axe n°2 « Accueillir les nouveaux professionnels de santé et soutenir leur installation ».

Ce schéma prévoit le versement d'une aide financière à l'installation de nouveaux professionnels de santé souhaitant exercer sur le territoire et remplissant cumulativement les conditions suivantes :

- Être installé depuis moins de 6 mois sur le territoire de Terres de Montaigu ou porter un projet d'ouverture d'un cabinet secondaire ;
- Exercer son activité en libéral ;
- Exercer au sein d'une équipe de soins coordonnée ou en cours de structuration : Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) ou Equipe de Soins Primaires Coordonnée Localement Autour du Patient (ESP-CLAP) ;
- Être adhérent à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Terres de Montaigu ou s'engager à adhérer ;
- S'installer dans une localisation où le besoin est identifié dans le cadre de l'observatoire santé actualisé par Terres de Montaigu ;
- S'engager à exercer sur le territoire pendant minimum 5 ans.

Selon le règlement, l'aide versée d'un montant maximum de 6 000 € HT concerne les dépenses d'équipement.

Il présente la demande de Madame Laurine PAVAGEAU, installée début mars 2024 à Saint-Georges-de-Montaigu commune déléguée de Montaigu-Vendée, pour exercer l'activité de masseur-kinésithérapeute :

Nom et Prénom du Bénéficiaire	Profession	Montant des dépenses d'équipement	Montant de la subvention attribuée
Laurine PAVAGEAU	Masseur-Kinésithérapeute Montaigu-Vendée	5 652,24 €	5 652,24 €

Le Bureau d'agglomération est invité à décider de l'octroi de cette aide à l'installation.

**Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité**, accorde et met en paiement l'aide financière de 5 652,24 € à Madame Laurine PAVAGEAU, masseur-kinésithérapeute, telle que présentée ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

## GRAND AGE

*Rapporteur : Cécilia GRENET, Vice-Présidente déléguée au Grand âge et aux Etablissements d'accueil des personnes âgées*

### DEL20241128\_09 – Demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie

Cécilia Grenet informe que dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, Terres de Montaigu souhaite répondre à l'appel à projets de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026 pour l'organisation de 6 cycles d'ateliers sur les « Gestes qui sauvent ».

Un cycle est composé de 2 ateliers, un atelier théorique et un atelier de mise en pratique. Ces cycles sont animés par la Protection civile départementale et l'antenne de Montaigu.

Pour financer l'action, il est proposé au Bureau d'agglomération de répondre à l'appel à projets de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie et fixer l'inscription à 5 € par participant et par cycle.

**Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité**, autorise la réponse à l'appel à projets pour solliciter une subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie pour l'action « Gestes qui sauvent » ; autorise Monsieur le Président à signer le dossier de demande de subvention et tout document associé, auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie ; fixe l'inscription de l'atelier « Gestes qui sauvent » à 5 € par participant par cycle, le cycle comprenant 2 ateliers ; donne pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

## HABITAT

*Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président*

### DEL20241128\_10 – Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Monsieur le Président rappelle que, le Conseil Communautaire le 16 novembre 2020 a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

Il rappelle également que, le Conseil d'agglomération le 12 décembre 2022, a approuvé le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'OPAH et de la PTRE et le 12 février 2024 a validé les modifications du règlement des aides à la PTRE.

A ce jour, 1 464 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 11 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 24 octobre 2024.

Le Bureau d'agglomération est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation dans le cadre de la PTRE					
Dossier	NOM Prénom du Bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant facture HT	Montant subvention
PT858	EMERY Olivier	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC, VMC, ouvertures	17 926,56 €	<b>3 000,00 €</b>
PT859	RINEAU Jean-Pierre	La Boissière-de-Montaigu	PAC, ouvertures	35 724,69 €	<b>3 500,00 €</b>
PT860	VINCENT Julien	L'Herbergement	Isolation des combles, VMC, poêle à bois	9 435,80 €	<b>2 000,00 €</b>
PT861	LE NECHET Adrien	Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)	Isolation des combles matériaux biosourcés	2 865,00 €	<b>716,00 €</b>
PT862	VALLEE Frédéric	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des combles matériaux bio	5 321,72 €	<b>1 330,00 €</b>

**5 aides pour un montant à payer de 10 546,00 €**

Aide à la rénovation de façade					
Dossier	NOM Prénom du Bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant facture HT	Montant subvention
FA064	POTHIER Hélène	La Bruffière	ITE Finition Enduit	29 348,49 €	<b>1 000,00 €</b>
FA065	JUBIER Emmanuelle	Montaigu-Vendée (Montaigu)	ITE Finition Enduit	31 855,11 €	<b>1 000,00 €</b>
FA066	DUTHOIT Aurélie	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Rénovation enduit à la chaux	7 435,65 €	<b>1 500,00 €</b>

**3 aides pour un montant à payer de 3 500,00 €**

Aide Eco PASS					
Dossier	NOM Prénom du Bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant facture HT	Montant subvention
EC037	SUTEAU Tiphaine	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Rénovation énergétique	60 000 €	<b>1 500,00 €</b>
EC038	FAUQUET Alexandre	Treize-Septiers	Rénovation énergétique	130 000 €	<b>1 500,00 €</b>

**2 aides pour un montant à payer de 3 000,00 €**

Aide à la rénovation de logement locatif dans le cadre de l'OPAH					
Dossier	NOM Prénom du Bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant facture HT	Montant subvention
OPB055	SCI RICHOMME	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Rénovation énergétique	27 987 €	<b>3 000,00 €</b>

**1 aide pour un montant à payer de 3 000,00 €**

**Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité,** accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

## FINANCES

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

### DEL20241128\_11 – Apurement de créances éteintes

Daniel Rousseau informe l'assemblée d'une liste de créances éteintes, présentée par Madame le Trésorier, d'un montant total de 3 382,97 € répartie comme suit :

Objet	Budget principal	Déchets	Total général
REOM		2 606,89 €	2 606,89 €
Divers produits	776,08 €		776,08 €
<b>Total général</b>	<b>776,08 €</b>	<b>2 606,89 €</b>	<b>3 382,97 €</b>

**Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité,** apure des créances éteintes pour la somme globale de 3 382,97 € dont 776,08 € sur le budget principal et 2 606,89 € sur le budget annexe Déchets.

### DEL20241128\_12 – Admission en non-valeur de créances

Daniel Rousseau informe l'assemblée d'une liste de créances irrécouvrables, présentée par Madame le Trésorier, d'un montant total de 32 491,20 €, répartie comme suit :

N° liste	Déchets	Assainissement	Total général
6787950615		339,98 €	339,98 €
6385750515	13 286,95 €		13 286,95 €
6840200015	18 864,27 €		18 864,27 €
<b>Total général</b>	<b>32 151,22 €</b>	<b>339,98 €</b>	<b>32 491,20 €</b>

**Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité,** admet en non-valeur des créances irrécouvrables pour 32 491,20 € dont 32 151,22 € sur le budget annexe Déchets et 339,98 € sur le budget annexe Assainissement.

## MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

### DEL20241128\_13 – Recours à personnel contractuel

Daniel Rousseau informe l'assemblée de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité, selon les conditions ci-après détaillées :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Fonction	Durée	Nombre d'heures	Indice plafond
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Maison de la Rivière	Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	<b>Chargé d'accueil</b> 1 poste Temps non complet	5 mois	600	IM 366
		Adjoint administratif (Cat. C)	<b>Chargé d'accueil</b> 1 poste Temps complet	2 mois	304	IM 366
Office de Tourisme	Saisonnier Art. 332-23-2	Adjoint administratif (Cat. C)	<b>Chargé d'accueil</b> 1 poste Temps complet	2 mois	304	IM 366
Piscine de La Bretonnière	Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	<b>Chargé d'accueil</b> 2 postes Temps complet	2 mois	304	IM 366
	Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint administratif (Cat. C)	<b>Chargé d'accueil week-end</b> 2 postes Temps non complet	12 mois	533	IM 366
Printemps du Livre	Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	<b>Agent d'accueil et de bar</b> 1 poste Temps non complet	7 jours	48	IM 366
	Temporaire Art. 332-23-1°	Rédacteur (Cat. B)	<b>Chargé de mission</b> 1 poste Temps complet	3 mois	420	IM 373
Théâtre de Thalie	Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint administratif (Cat. C)	<b>Agent d'accueil et de bar</b> 1 poste Temps non complet	10 mois	145	IM 366
		Adjoint administratif (Cat. C)	<b>Agent de billetterie</b> 1 poste Temps non complet	10 mois	133	IM 366
Urbanisme	Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	<b>Instructeur</b> 1 poste Temps complet	2 mois	303	IM 366
		Adjoint administratif (Cat. C)	<b>Conseiller habitat et urbanisme</b> 1 poste Temps complet	2 mois	303	IM 366
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Piscine de La Bretonnière	Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint technique (Cat. C)	<b>Agent d'entretien</b> 2 postes Temps non complet	2 mois	500	IM 366
Systèmes d'information et transition numérique	Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint technique (Cat. C)	<b>Renfort Technicien support</b> 1 poste Temps complet	8 mois	1 200	IM 366
<b>FILIERE SPORTIVE</b>						
Piscine de La Bretonnière	Saisonnier Art. 332-23-2°	Opérateur APS (Cat. C) ou Educ APS (Cat. B)	<b>Surveillant de baignade (BNSSA) ou MNS</b> 4 postes Temps complet	2 mois	1 300	IM 366
	Temporaire Art. 332-23-1°	Opérateur APS (Cat. C) ou Educ APS (Cat. B)	<b>Surveillant de baignade (BNSSA) ou MNS week-end</b> 3 postes Temps non complet	12 mois	1 067	IM 366
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Médiation culturelle	Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint du patrimoine (Cat. C)	<b>Agent de médiation culturelle</b> 1 poste Temps non complet (50%)	3 mois	210	IM 366
Printemps du Livre	Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint du patrimoine (Cat. C)	<b>Agent de médiation culturelle Jeunes publics</b> 1 poste Temps non complet	7 jours	48	IM 366
Maison de la Rivière	Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint d'animation (Cat. C)	<b>Animateur nature</b> 1 poste Temps complet	7 mois	1 062	IM 366
	Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint d'animation (Cat. C)	<b>Aide à l'embarcadère</b> 1 poste Temps complet	3 mois	455	IM 366
Jeunesse	Contrat d'Engagement Educatif	Adjoint d'animation (Cat. C)	<b>Animateurs petites vacances et séjours d'été</b> 13 postes Temps non complet	12 mois	310 jours CEE	IM 366
	Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint d'animation (Cat. C)	<b>Animateur samedi</b> 3 postes Temps non complet	12 mois	200	IM 366
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
Médiathèque Calliopé	Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint du patrimoine (Cat. C)	<b>Chargé d'accueil et de médiation</b> 4 postes Temps non complet	10 mois	1 180	IM 366
	Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint du patrimoine (Cat. C)	<b>Chargé d'accueil et de médiation</b> 2 postes Temps non complet	2 mois	130	IM 366

**Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité,** autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité ci-dessus listés ; autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte du niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice brut ci-dessus mentionné ; autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision ; autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

## DEL20241128\_14 – Modification de temps de travail de personnel contractuel

Daniel Rousseau informe l'assemblée de la nécessité de répondre aux besoins d'enseignement au Conservatoire de musique intercommunal en modifiant le temps de travail d'un professeur de musique de la façon suivante :

Affectation	Suppression	Création	Date	Motif
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Conservatoire	1 poste Professeur d'éducation artistique hors classe (clarinette) Temps non complet 1/20 <sup>ème</sup>	1 poste Professeur d'éducation artistique hors classe (clarinette) Temps non complet 2/16 <sup>ème</sup>	01/01/2025	Adaptation aux besoins

**Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité,** autorise Monsieur le Président à modifier les conditions du recours au poste contractuel ci-dessus listé, créé par délibération n°DEL20240918\_01 du 18 septembre 2024 ; autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision ; autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30

Le secrétaire de séance  
Eric HERVOUET



Le Président  
Antoine CHEREAU

